



**LLAMA GROUP SA**

Société anonyme

Siège social: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

---

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**

*Ce formulaire signé doit être communiqué au plus tard le lundi 22 mai 2023 par courrier électronique à [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com)*

Le/La soussigné(e) (nom et prénom/nom de la société)

.....  
Domicile / Siège social  
.....  
.....

Propriétaire de ..... actions nominatives et/ou ..... actions dématérialisées de la société anonyme Llama Group SA, ayant son siège social à Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles, Belgique (N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203) (la « Société »),

Vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale ordinaire prorogée des actionnaires de la Société, qui se tiendra le mercredi 31 mai 2023 (à 10h30 (heure belge)) depuis le siège social de la Société (l' « Assemblée ») avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

**Ordre du jour et propositions de décisions:**

- Ajournement de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à une date ultérieure car l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'a pas encore pu être finalisé suite aux pourparlers avec les obligataires (cfr communiqué de presse du 28/04/2023).**

*Proposition de décision: L'assemblée générale décide d'ajourner l'assemblée générale ordinaire, l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'ayant pas encore pu être finalisé.*

- Donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires à une date ultérieure.**

*Proposition de décision: L'assemblée générale décide de donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 une fois que l'audit sur que lesdits comptes aura été finalisé.*

Pour être adoptées, les propositions reprises au point 1 et 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :

**Instructions pour l'exercice du droit de vote**

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
1			
2			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société, ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_